



Le Plessis-Pâté

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 11 juin 2024.

Date d'affichage de la convocation : 11 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 17

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Vincent Boudry, Laurence Camera, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Pascal Gouzènes à Sylvie Barusseau, Martine Bardin à Josette Lacam, Sandra Caserio à Sylvain Tanguy, Sylvain D'Amico à Laurence Camera.

Absents : Roger Baku Maduda, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Laëtitia Guerreiro, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Pietri, Murielle Thebault.

Pascale Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 39/2024

**OPERATION LES CHARCOIX – APPROBATION DE L'AVENANT N°5
AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT**

Rapporteur : Patrick RETEAU

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1523-2,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 à L.300-5 et R.300-4 à R.300-11,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1er février 2016, relatifs aux contrats de concession,

VU la délibération n°66 du Conseil municipal du 17 décembre 2012, portant approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, et créant notamment une zone AU2 (à urbaniser) de 14,5 ha, sur le secteur des Charcoix, zone d'extension du bourg, en vue de permettre la création d'un nouveau quartier dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble cohérent et maîtrisé, respectueux des principaux axes du PADD,

VU la délibération n°72 du Conseil municipal du 16 décembre 2015, approuvant le lancement d'une procédure de passation de concession d'aménagement pour le secteur des Charcoix,

VU la délibération n°46 du Conseil municipal du 26 septembre 2016 désignant la SORGEM aménageur de l'opération d'aménagement du secteur des Charcoix,

VU le traité de concession signé le 14 novembre 2016, VU l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de l'opération d'aménagement Les Charcoix notifié le 5 février 2020, portant sur la réalisation des équipements publics de superstructure sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur,

VU la délibération n°43 en date du 23 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrick RETEAU pour signer tout document relatif au traité de concession conclu avec la SORGEM,

VU l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement de l'opération d'aménagement Les Charcoix notifié le 4 novembre 2020, portant sur l'inscription de la subvention régionale « 100 Quartiers Innovants et Ecologiques » dans le bilan de l'opération afin que le concessionnaire mette en œuvre les actions nécessaires à la mobilisation des subventions,

VU l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de l'opération d'aménagement Les Charcoix notifié le 3 octobre 2022, portant sur le calendrier et les montants prévisionnels des appels de fonds,

VU l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de l'opération d'aménagement Les Charcoix notifié le 22 avril 2024, remplaçant les appels d'acomptes de participation par des avances de trésorerie sans intérêt,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger le délai de la concession d'aménagement suite aux retards induits par les procédures de traitement des recours contentieux et à l'allongement du délai de la procédure d'expropriation,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Tanguy ne prend pas part au vote).

APPROUVE l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de l'opération Les Charcoix, qui a pour objets :

- l'allongement de la durée de la concession d'aménagement (de 10 à 13 ans)
- la stabilisation du programme prévisionnel pour répondre aux objectifs des documents de planification
- la modification du phasage (deux phases initiales de 240 logements) en une seule tranche opérationnelle
- l'évolution du bilan prévisionnel afin de prendre en compte l'allongement de la concession d'aménagement

AUTORISE le troisième adjoint au Maire, M. Patrick RETEAU à signer l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de l'opération Les Charcoix, annexé à la présente délibération, ainsi que tout autre document afférent.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY



REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104940-20240617-DELIB_39_20